

Dossier HL-17.028

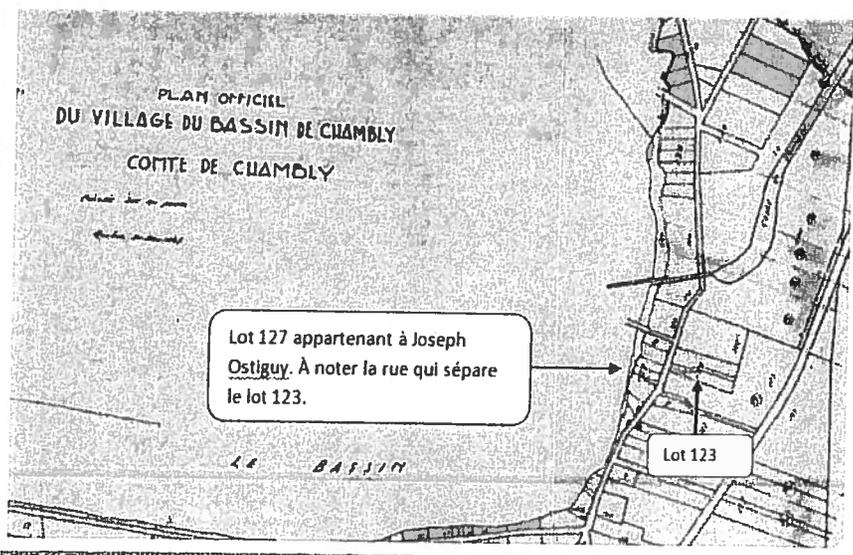
Changement du nom de deux voies de communication et d'un parc à Chambly

Réunion du 9 mars 2018
Commission de toponymie

2 Origine des noms en cause

2.1. Rue Ostiguy

La rue Ostiguy, située dans le cœur historique de Chambly, rappelle le souvenir d'un personnage important de la municipalité. Joseph Ostiguy (1831-1893) a été marchand général, échevin, puis maire de la Municipalité de Chambly-Bassin (devenue la Ville de Chambly en 1952), maître de poste, gérant d'un moulin à scie, initiateur du service téléphonique (1885) et du premier service d'aqueduc de la Municipalité (1896). La rue Ostiguy est située à proximité des nombreux terrains qui étaient les siens.



Carte 2 - Plan officiel du village de Saint-Joseph de Chambly, Comté de Chambly, 1867. On peut y apercevoir le premier tracé de la rue Ostiguy, sur le lot 123.

En 1862, Joseph Ostiguy achète un emplacement situé entre le bassin de Chambly et la rue Bourgogne (lot 127 du cadastre de 1867), au cœur de Chambly. Il installe sur ce lot son magasin général et sa résidence dans un édifice en pierre, à un étage, où se trouve aujourd'hui la bibliothèque municipale. Sur ce même emplacement s'élèvent également un immeuble où loge le *Journal de Chambly* et une petite maison ancienne. La première centrale téléphonique de Chambly, installée dans cette petite maison, est une initiative de la famille Ostiguy.

En 1907, l'entreprise Joseph Ostiguy & fils (Georges-Henri, Joseph-Alexandre et Louis Ostiguy) subdivise la terre en cinq lots, dont une rue (lot 123-2) désignée par l'usage commun comme la rue Ostiguy et dans laquelle des « travaux publics » sont effectués (égouts et aqueduc).

Le 14 octobre 1949, la Municipalité de Chambly-Bassin prolonge cette rue jusqu'au futur boulevard De Périgny et l'ouvre officiellement comme rue publique par règlement, sous le nom de Rue Ostiguy.

Le nom **Rue Ostiguy** a été inventorié par la Commission en 1985 et officialisé en 2000. Il y a 42 électeurs sur cette voie (soit une quinzaine d'adresses). Deux commerces y ont pignon sur rue.

2.2 Rue Petrozza

Né en Italie en 1929, Alfredo Petrozza a immigré au Canada dans les années 1950 pour rejoindre son frère Giuseppe, arrivé au pays en 1953. Il travaille d'abord dans un restaurant de Montréal, puis démarre sa compagnie d'aménagement paysager. En 1967, les deux frères ouvrent le restaurant *Tre Colori*, à l'angle de l'avenue Bourgogne et de la rue Saint-Jacques. Ils déménagent en 1971 dans le bâtiment actuel, situé sur l'avenue Bourgogne, au coin de la rue Ostiguy. L'année 2017 a marqué le 50^e anniversaire d'exploitation de ce restaurant.

Alfredo Petrozza est décédé le 21 mars 2017, à l'âge de 88 ans. Depuis, ses neveux ont pris la relève au restaurant, devenu une institution à Chambly et dans la région.

Alfredo Petrozza est considéré comme l'un des bâtisseurs de l'histoire moderne de la ville de Chambly. Ayant immigré comme plusieurs Italiens après la Deuxième Guerre mondiale, il a réussi, avec les membres de sa famille, à s'intégrer à la communauté locale, à faire connaître ses origines européennes et à se démarquer comme entrepreneur en contribuant à l'expansion du centre-ville et en créant un établissement incontournable dans la région.

La famille Petrozza n'est pas seulement reconnue pour sa cuisine. Elle est également impliquée dans la communauté, dans des événements comme le Festival multiculturel de Chambly et les activités organisées au profit d'organismes communautaires locaux. Les membres de la famille Petrozza ont choisi d'ancrer leurs racines italiennes dans ce milieu; leur réussite a contribué à la bonification du centre-ville de Chambly. Il s'agit d'une page de l'histoire moderne : l'histoire du succès d'un immigrant que la Ville de Chambly souhaite immortaliser en renommant la rue Ostiguy.

2.3 Rue Colborne

Le nom de cette rue rappelle le souvenir de sir John Colborne (1778-1863), qui fut notamment lieutenant-gouverneur du Haut-Canada et commandant en chef des forces britanniques. Il est reconnu pour avoir joué un rôle dans la répression des mouvements des patriotes, en particulier lors du massacre des patriotes à la bataille de Saint-Eustache, le 13 décembre 1837, ainsi qu'au village de Saint-Benoît, le 15 décembre suivant.

Dans sa résolution, la Ville de Chambly mentionne qu'elle « ne veut pas faire rayonner le nom de Colborne sur son territoire suite à ces événements passés en violation avec les règles du temps ».

Le nom **Rue Colborne** a été inventorié par la Commission en 1985 et officialisé en 2000. Il y a 72 électeurs sur cette voie (soit une trentaine d'adresses).

3 Controverse locale

Selon l'article du 10 janvier, les propositions de changements devaient être présentées au conseil municipal en février. Cependant, le sujet a été ajouté à la dernière minute à l'ordre du jour de la séance du conseil du 16 janvier 2018, et les changements ont été adoptés sur division par le conseil (à deux contre quatre et en l'absence de deux des huit conseillers) et sans consultation citoyenne.

Il est à noter que la Ville de Chambly a aboli son comité de toponymie lors de la séance du conseil du 5 décembre 2017. Ce comité avait été mis sur pied en 2003.

Plusieurs personnes de Chambly ont manifesté un profond désaccord avec les changements adoptés par la Ville. Près d'une cinquantaine de lettres et de courriels à cet effet ont été transmis à la Commission, dont les suivants, présentés dans l'annexe 1 du présent document :

- Un courriel de Mme Alexandra Labbé, conseillère municipale du district où se trouve la rue Ostiguy, à Chambly, qui a voté contre les changements et qui déplore la façon dont ceux-ci ont été adoptés par le conseil;
- Une lettre de _____, s'opposant au changement en raison du caractère historique important du nom de la rue Ostiguy et se prononçant contre le révisionnisme historique à l'origine du retrait du nom **Rue Colborne**;
- Une copie des lettres transmises à la Ville de Chambly par le président de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, la première demandant la conservation de la rue historique qu'est la rue Ostiguy et la seconde relative à l'abolition du comité de toponymie;
- Une lettre de _____, dont une copie a été transmise à la ministre de la Culture et des Communications et responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{me} Marie Montpetit, exhortant la Commission à se pencher minutieusement sur ce dossier;
- Une lettre de _____ qui invoque, outre les coûts exorbitants pour apporter les changements requis, les multiples problèmes engendrés par ce changement pour la clientèle touristique, la distribution de ses produits et l'administration de son entreprise;
- Une pétition contre le changement de nom de la rue Colborne, signée par 47 résidents de cette rue.

Les nombreux articles parus dans les journaux locaux sont présentés à l'annexe 2, le plus récent étant une entrevue avec le maire de Chambly, qui demeure sur sa position.

**Changement du nom de deux voies de communication et d'un parc à Chambly
Réunion du vendredi 9 mars 2018**

Montérégie

Territoire de localisation	Nom à étudier	Commentaires	Origine et signification	
Chambly Ville	Colborne, Parc Déjà officiel		Colborne, Parc Ce parc est situé sur la rue Colborne.	435 158
	Ostiauv, Parc			
	Colborne, Rue Déjà officiel		Colborne, Rue Le nom de cette voie de communication rappelle le souvenir de sir John Colborne (1778-1863). Ce dernier fut nommé commandant en chef des forces armées britanniques pour les deux Canadas, en 1836. Il est notamment reconnu comme celui qui réprima la Rébellion de 1837-1838. Arrivé au Canada pour occuper la position de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada (1826-1836), il repartit en 1839.	435 157
	Ostiguy, Rue			
	Ostiguy, Rue Déjà officiel		Ostiguy, Rue Le nom de cette voie de communication rappelle le souvenir de Joseph Ostiguy (1831-1893). Marié à Émilie Saint-Germain, celui-ci fut marchand général sur l'avenue Bourgogne, dans l'édifice qui abrite aujourd'hui la bibliothèque municipale. D'ailleurs, il y reçut le premier appareil téléphonique de Chambly, en 1885. Enfin, il fut maire de Chambly-Bassin de 1884 à 1889.	435 154
	Petrozza, Rue			

Annexe 1

Lettres et courriels à l'intention de la Commission

- Courriel de Mme Alexandra Labbé, conseillère municipale du district du Canton, à Chambly, en date du 4 février
- Lettre de _____, en date du 31 janvier
- Lettres de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly à la Ville de Chambly, en date du 30 janvier
- Lettre de _____ également transmise à la ministre de la Culture et des Communications et responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{me} Marie Montpetit, en date du 30 janvier
- Lettre de _____, en date du 31 janvier
- Lettre et pétition contre le changement de nom de la rue Colborne, en date du 29 janvier.

De: alexandra labbé
Envoyé: 4 février 2018 11:37
À: Commission de toponymie - Réception
Objet: Changements de toponymie à la ville de Chambly

Bonjour,

Je vous écris pour porter à votre attention une décision prise dans les dernières semaines par le conseil municipal dont je fais partie, celui de la ville de Chambly. Je crains que cette décision puisse créer un précédent pour d'autres faux-pas toponymique, étant elle-même un faux-pas majeur.

Selon la résolution adoptée au point 12.2 de l'assemblée du 16 janvier:

Considérant l'existence de la rue Colborne à Chambly;

Considérant le rôle du général John Colborne dans la répression des mouvements des patriotes (1837-1838), notamment lors du massacre des patriotes à la bataille de St-Eustache le 13 décembre 1837 ainsi qu'au village de St-Benoit le 15 décembre 1837;

Considérant que la ville ne veut pas faire le procès du général Colborne sur les atrocités commises envers les patriotes;

Considérant que la ville ne veut pas faire rayonner le nom de Colborne sur son territoire suite à ces événement passés en violation avec les règles du temps;

Considérant l'existence de la rue Ostiguy, en mémoire de monsieur Joseph Ostiguy, conseiller municipal et maire de Chambly-Bassin (1884-1889);

Considérant qu'il conviendrait de déplacer la rue Ostiguy en lieu et place de la rue et du parc Colborne;

Considérant la présence de monsieur Alfredo Petrozza, dans le paysage Chamblyen depuis 1967, comme bâtisseur d'une institution reconnue et adorée ayant gagné à juste titre ses lettres de noblesse à Chambly;

Considérant que la ville de Chambly s'est développée par l'inclusion de nombreux immigrants;

Considérant qu'il y a lieu aussi de reconnaître l'apport inclusif d'une vague d'immigration plus récente;

Il est résolu de :

Retirer le nom Colborne de la ville de Chambly.

Déplacer la rue Ostiguy en lieu et place de la rue et du parc Colborne.

Nommer la rue Petrozza en lieu et place de la rue Ostiguy en l'honneur de la famille Petrozza et mettre de l'avant le rôle qu'ont joué ces bâtisseurs modernes du Québec issus de l'immigration et d'une intégration remarquable.

Je me suis déjà exprimé en conseil, puisque j'ai voté contre cette résolution, mais elle fût adoptée sur division. J'espère que la commission puisse faire entendre raison au pouvoir en place puisque plusieurs motifs existent pour s'objecter aux changements tel qu'ils sont présentés:

- Les citoyens et commerces touchés ont appris ce changement par le journal local, alors que la Commission toponymique du Québec recommande qu'ils en soient officiellement avertis.

- Il est déplorable que La Ville ait aboli son comité de toponymie au mois de novembre en suivant ces considérants:

Que le développement de la ville est terminé;

Que la société d'histoire de la seigneurie de Chambly et la ville de Chambly travaillent en étroite collaboration;

Qu'il n'y a plus de raisons de maintenir ce comité.

-Le déplacement de la rue Ostiguy se résume au déplacement d'un toponyme patrimonial qui appartient au Vieux Chambly pour le situer dans un quartier où il perd tout son sens. Surtout si on prend en compte l'attachement des gens pour cette petite rue du Vieux Chambly et son histoire.

- De plus, les propositions de remplacer la mise à l'honneur d'une famille par une autre ne vont pas sans créer une certaine zizanie auprès de la population, ce qui est très regrettable. Cette proposition en particulier tend à diviser les gens sur l'intégration des communautés immigrantes ainsi que sur le respect du patrimoine et le devoir de mémoire historique, ce qui donne lieu à des commentaires et des propos désolants.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de vous pencher soigneusement sur les propositions toponymiques de la Ville de Chambly.

Merci,

Alexandra Labbé

Conseillère du district du Canton à Chambly

Monsieur Fabrice Gagnon
Commission de toponymie du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 100
Québec (Québec)
G1K 9M1

Chambly, 31 janvier 2018

Objet : Opposition à la modification des odonymes Ostiguy et Colborne par la Ville de Chambly.

Monsieur,

Notre conseil municipal a cru bon abolir ce comité dans une ville riche de 350 ans d'histoire, ce que

À l'assemblée du conseil municipal du 16 janvier, à 20 heures, trois points ont été ajoutés à l'ordre du jour dans la rubrique : Affaires nouvelles. L'un de ces points concernait le remplacement de l'odonyme de la rue Ostiguy, une rue du Vieux-Chambly, par celui de « Petrozza », du nom d'un restaurateur établi rue Bourgogne, à l'angle de la rue Ostiguy. De plus, l'administration municipale proposait de remplacer l'odonyme « Colborne », dans un autre quartier de la ville et d'y reporter « Ostiguy ».

J'étais présente dans la salle. Sans plus de renseignements pour les conseillers qui allaient voter, et aucune consultation préalable auprès de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, la proposition a été soumise au conseil municipal qui a voté à quatre voix contre deux en faveur de la proposition.

La documentation démontre que la rue « Ostiguy » était d'abord un chemin privé du lot 123 inscrit au cadastre officiel de la municipalité de Chambly-Canton. En 1907, la famille du maire Joseph Ostiguy est propriétaire de ce lot et procède à une subdivision du lot et trace un chemin qui donne accès à ces subdivisions. La rue Ostiguy est officialisée en 1949 par la municipalité. Officiellement, le Répertoire toponymique de la Ville de Chambly attribue le nom de cette rue au maire Joseph Ostiguy, époux d'Émilie St-Germain, maire qui a contribué à moderniser sa ville en y installant aqueduc et égouts. De plus, la famille Ostiguy est une famille pionnière de la seigneurie de Chambly.

au changement d'odonyme de la rue Colborne afin de la renommer « Ostiguy », (Par contre, l'idée de commémorer de « nouveaux bâtisseurs », comme le souhaite le maire Denis Lavoie. Mais pas au détriment d'une famille pionnière. Plusieurs choix s'offrent à la Ville de Chambly pour que la famille Petrozza soit honorée, notamment l'inauguration d'un nouveau terrain de soccer, d'autant que les restaurateurs encouragent la pratique de ce sport dans notre ville.

Par ailleurs, la controverse et le malaise créés par l'annonce du changement de rue qui oppose inutilement ancien et nouveau bâtisseur. Les citoyens de Chambly sont particulièrement attachés à la petite rue Ostiguy du Vieux-Chambly. Sans oublier que cette petite rue fait face à l'ancienne résidence-magasin de Joseph Ostiguy, aujourd'hui un immeuble municipal qui abrite l'actuelle bibliothèque. Là où elle est située, la rue Ostiguy prend tout son sens historique.

Je remercie les commissaires de l'attention qu'ils porteront à la présente et vous présente, monsieur, mes plus sincères salutations.



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY

M. le maire Denis Lavoie,
1, Place de la Mairie
Chambly
J3L 4X1

Chambly 30 janvier 2018

Re : La rue Ostiguy

Monsieur le maire,

L'actuelle rue Ostiguy commémore un commerçant important de la municipalité de Chambly-Bassin. Cette voie de circulation est située à proximité de ses nombreux terrains.

Joseph Ostiguy (1831-1893) a été marchand général, échevin municipal, maire, maître de poste, gérant d'un moulin à scie, initiateur (1896) du premier service d'aqueduc de la municipalité du Bassin de Chambly et du service téléphonique (1885).

En 1907, l'entreprise Joseph Ostiguy & fils (Georges-Henri, Joseph Alexandre et Louis Ostiguy) a créé la première subdivision d'une partie du lot 123 du cadastre de Chambly-Bassin (lots 123-1 à 123-3 et lots 123-5 à 123-18), y compris une rue (lot 123-2) désignée par l'usage commun comme la rue Ostiguy et dans laquelle des « travaux publics » ont été effectués (égouts et aqueduc).

En 1920, l'ancienne rue Ostiguy a été redressée lors d'une révision du plan de 1907 par Ostiguy & fils Limité (Lots 123-20 à 123-37) et que la rue Ostiguy est devenu le Lot 123-28 sur ce plan.

En 1949, la municipalité de Chambly-Bassin, voulant *extensionner les travaux publics* dans la rue Ostiguy et prolonger cette rue jusqu'au boulevard proposé (futur Périgny), ouvre formellement cette rue comme rue publique par le règlement no 187 en date du 14 octobre 1949.

La Société d'histoire de la seigneurie de Chambly suggère que la Ville conserve à cette historique voie de circulation le nom de rue Ostiguy qui lui avait été attribué et reconnu par les autorités municipales depuis plus de cent ans.

Paul-Henri Hudon, président de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly

c.c. Michel Larose, directeur général
Sandra Ruel, greffière



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY

M. le maire Denis Lavoie
1, Place de la Mairie
Chambly
J3L 4X1

Chambly, 30 janvier 2018

Re : Comité de toponymie

M. le maire,

La Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, à la demande des autorités municipales de la Ville de Chambly, a collaboré depuis 1987 à la recherche et à la publication des toponymes des rues de Chambly.

Le comité municipal de toponymie, créé officiellement en 2003, a été l'un des outils pour faire connaître des personnages historiques significatifs de Chambly sur les plaques de rues.

Depuis le début de cette collaboration, la Ville de Chambly a accepté près de 95% des suggestions, documentées et datées, pour nommer environ une centaine de toponymes parmi ses 220 voies de circulation.

La Société d'histoire de la seigneurie de Chambly souhaite que la Ville de Chambly reconsidère sa décision d'abolir le comité de toponymie et qu'elle le rétablisse dans sa structure et ses fonctions telles que définies et publiées sur le site web de la Ville de Chambly.

Recevez l'hommage de notre considération.

Paul-Henri Hudon, président de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly.

c.c Michel Larose, directeur général
Sandra Ruel, greffière

Chambly, le mardi 30 janvier 2018

Attention : Monsieur Fabrice Gagnon
Commission de toponymie du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9M1

OBJET : Plainte – Modification du nom de la rue Ostiguy à CHAMBLY

Monsieur,

La ville de Chambly a récemment annoncé publiquement des modifications à des noms de rues, de manière discrétionnaire, unilatérale, sans consultation des citoyens, ni consultation de la Société d'histoire et seigneurie de Chambly (SHSC). Le comité de toponymie qui existait a été aboli récemment.

Moi-même et un grand nombre de citoyens s'opposent à ces modifications de noms rues, tel que l'administration municipale entend procéder.

Selon l'annonce faite, le nom de la rue Ostiguy sera substitué par celui de rue Petrozza et le nom de la rue Colborne le sera par celui de la rue Ostiguy. Il n'y a aucune justification logique et cohérente pour opérer de telles modifications.

Plusieurs raisons motivent cette opposition et cette plainte:

1. Aucune consultation n'a été faite préalablement auprès des citoyens et commerçants à proximité qui écoperont des conséquences de ces modifications annoncées par la Ville, outre la conséquence que subira le patronyme Ostiguy, en se voyant déplacer dans un secteur où il n'y a pas de justifications historiques de s'y retrouver. Aucune consultation n'a été faite non plus des autres citoyens résidant sur le territoire de la municipalité;
2. Les citoyens et commerçants affectés par ces modifications n'ont pas été avisés officiellement de ces modifications, mais les ont apprises par la voix de l'hebdo local "Le Journal de Chambly";
3. Il est inexplicable, inacceptable et injustifiable que la ville patrimoniale et historique de Chambly ait aboli son comité de toponymie à l'automne 2017. Les raisons invoquées ne sont pas sérieuses et dénotent un manque de considération pour le patrimoine et l'histoire.
4. La Société d'histoire de la seigneurie de Chambly (SHSC) n'a pas été consultée au sujet de ce récent dossier de modifications d'odonymes. L'organisme a aussi été écarté du Comité pour la gestion du fonds PHAC (Patrimoine, Histoire, Activités culturelles), fonds créé par l'administration municipale. Comment est-il possible d'écarter un organisme, dont les membres bénévoles se sont consacrés depuis quelque 70 ans, à cueillir, analyser, archiver, conserver, l'information représentative de l'histoire locale. Pourquoi avoir écarté cet organisme voué à la diffusion de l'histoire et ayant toujours offert sa collaboration à la Ville ?
5. L'odonyme de la rue Ostiguy est fondamentalement lié à cet endroit précis localisé géographiquement dans le Vieux-Chambly. La décision prise est de prendre cet odonyme et de le

déplacer dans un quartier où il perd tout son sens. On ne tient non plus aucunement compte de l'attachement des citoyens pour cette petite rue du Vieux Chambly et de l'histoire que le nom évoque.

6. Cette décision suscite actuellement une controverse non souhaitée et crée un malaise que la famille Petrozza, propriétaire du restaurant Tre Colori, ne mérite pas et n'a sans aucun doute pas désiré. Personne ne s'oppose à ce que le patronyme Petrozza soit honoré et il existe certainement une option qui rencontrerait cet objectif, sans que ne soit fait au détriment du patronyme Ostiguy.
7. L'importance de prendre le temps nécessaire à une bonne réflexion, afin que les divers intervenants ayant une compétence en cette matière, de même que les citoyens, soumettent une option qui mènerait à un consensus.
8. Le devoir de mémoire, pour les immigrants bâtisseurs oui, mais tout en respectant les bâtisseurs prédécesseurs comme l'un d'eux, Joseph Ostiguy, dont les archives contiennent tous les éléments démontrant que son patronyme doit demeurer l'odonyme de la rue honorant son nom.

J'exhorte la Commission de toponymie du Québec à se pencher minutieusement et à porter attention à ce dossier de la toponymie de la ville de Chambly.

Merci de l'attention que vous porterez à la présente.

Veillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

De: Commission de toponymie - Réception
Envoyé: 29 janvier 2018 09:53
À: Bisson Marie-Ève
Objet: TR: Proposition de changements de noms de rue à Chambly - opposition
Pièces jointes: Lettre à la Commission de toponymie du Québec.pdf; Annexes à la lettre de
- sujet Toponymie de Chambly.pdf

De :
Envoyé : 28 janvier 2018 17:08
À : Commission de toponymie - Réception
Objet : Proposition de changements de noms de rue à Chambly - opposition

Bonjour,

Je joins une lettre à votre attention au sujet du projet du changement de nom de deux rues à Chambly, incluant la suppression d'un nom, le déplacement d'un autre nom d'un quartier à un autre et l'ajout d'un nouveau nom. La lettre est accompagnée de deux annexes, y compris une lettre envoyée aux élus de Chambly et signée par 47 résidents de la rue Colborne, représentant 28 de ses 31 adresses.

Salutations,

La présente a pour but de demander à la Commission de toponymie du Québec de rejeter la proposition par la Ville de Chambly de changer le nom de la rue Ostiguy en rue Petrozza et de renommer la rue Colborne et le parc Colborne en rue Ostiguy et parc Ostiguy.

La rue Ostiguy est nommée d'après Joseph Ostiguy, qui fut maire de Chambly et y a instauré la première centrale téléphonique et construit le premier aqueduc et le premier égout, d'après la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly, qui demande par ailleurs l'abandon du projet. Je joins une courte biographie de M. Ostiguy (document « RUE OSTIGUY.doc »), qui mérite non seulement que sa mémoire soit honorée, mais aussi que la rue portant son nom demeure à l'endroit où elle se trouve à l'heure actuelle, puisque c'est la rue qui fut créée quand le lot de M. Ostiguy fut divisé.

La rue et le parc Colborne sont nommés d'après John Colborne, gouverneur-général de l'Amérique du Nord britannique, de façon intérimaire en 1838, et comme titulaire en 1839.

Le nom proposé de Petrozza est pour Alfredo Petrozza, fondateur en 1967, avec un frère et un beau-frère, de la pizzeria Tre Colori, qu'il a opérée 18 ans, jusqu'à sa retraite (en 1985) à l'âge de 55 ans. Il s'est alors acheté une maison en Floride, où il passait ses hivers.

La Ville de Chambly et son maire Denis Lavoie, dans leur proposition, semblent avoir délibérément tourné le dos à la plupart des recommandations de la Commission dans son Guide toponymique municipal.

En premier lieu, la ville a dissous, le 5 décembre dernier, son comité de toponymie qui existait depuis près d'une quinzaine d'années (le Guide recommande aux villes d'avoir un tel comité et qu'il y siége au moins un membre de la société d'histoire locale et d'autres citoyens ayant des compétences en toponymie ou dans des domaines reliés à celle-ci). Le conseiller Jean Roy a alors affirmé que « La Société d'histoire a établi des listes de noms disponibles. Il y a des noms là-dedans qui n'ont même pas été utilisés. Maintenant, sachant qu'il n'y a plus de développement et qu'il va y avoir quelques nouvelles rues, au plus, dans les prochaines années; il n'y a plus besoin d'avoir un comité de toponymie. » Il ne semble pas être une coïncidence que, à peine six semaines plus tard, la ville décide d'un important (triple) changement de toponymie, rebaptisant deux rues existantes, et ajoutant un nom qui (vérification faite) n'était *pas* dans cette banque de noms léguée par l'ancien comité. La ville semble avoir déterminé que la toponymie de Chambly appartient maintenant en propre à ses élus, qui peuvent prendre toute décision sans la moindre consultation, quoique la ville semble prétendre, sur son site internet, toujours avoir un comité de toponymie.

Le Guide exige que l'on n'attribue pas à un lieu un nom qui peut servir de réclame à une entreprise commerciale ou industrielle. Le Guide indique également qu'il faut éviter les noms de famille seuls et impose (non pas recommande) « un délai minimal d'un an après le décès d'un individu avant que son nom puisse être attribué à un lieu. »

Bien que le commerce de la famille Petrozza s'appelle « Tre Colori » et ne mentionne donc pas le nom Petrozza, ce nom Petrozza est très clairement associée à la pizzeria et les trois propriétaires actuels sont les neveux d'Alfredo et se nomment tous Petrozza. Il est clair que l'hommage au nom Petrozza institutionnalise la pizzeria de la famille d'une façon fort avantageuse, d'autant

plus que la rue que l'on souhaite baptiser Petrozza est à l'angle même de la pizzeria, au cas où l'intention n'aurait pas été suffisamment claire. Il est intéressant de noter que Tre Colori a toutefois pignon sur la rue de Bourgogne, ce qui fait que, ironiquement, elle n'aura pas à subir de frais de changement d'adresse, alors que les commerces étant, eux, situés sur l'actuelle rue Ostiguy, devront déboursier un fort montant pour modifier tous leurs documents,

, qui devra notamment refaire le lettrage de ses camions et remorques. Il est aussi à craindre que quelques-uns de ses clients potentiels se rendent par erreur à ce qui deviendra la nouvelle rue Ostiguy, située à 1,4 km de l'emplacement actuel. Ces clients potentiels pourraient aussi simplement se faire dire par leur GPS que la (nouvelle) rue Ostiguy ne contient pas d'adresse 255 (elle va de 955 à 1082) et abandonner l'idée même de s'y rendre.

La Ville de Chambly semble envoyer un message délibérément ambigu, afin de contourner les recommandations toponymiques. Elle souligne que « Alfredo Petrozza est mort en mars dernier à l'âge de 87 ans. Accompagné de son frère et de son beau-père en 1967, il décide d'ouvrir le restaurant Tre Colori. » Mais dans l'hommage que le député fédéral Matthew Dubé a rendu aux fondateurs du restaurant, à l'occasion du 50^e anniversaire de celui-ci, il a commencé son intervention par « Fondé en 1967 par Joseph Petrozzia, ce restaurant est aujourd'hui géré par ses trois fils [...] » Il semble donc que le principal fondateur fut Joseph (Giuseppe), mais on met aujourd'hui de l'avant Alfredo, car il est décédé (moins de 10 mois avant la résolution de conseil municipal sur le changement de nom), alors que Joseph est toujours vivant. Si on avait le moindre doute, on peut aussi lire, dans le même article du Journal de Chambly « Le souhait du maire de renommer cette rue en l'honneur de la famille Petrozza [...] » À ma connaissance, on ne nomme pas des rues (ou tout autre élément toponymique) pour une famille entière (y compris ses descendants), encore moins quand plusieurs de ses membres sont toujours vivants et opèrent un commerce situé à l'angle de la rue que l'on souhaite baptiser en leur honneur. Cela semble d'ailleurs expliquer pourquoi on veut appeler la rue « Petrozza » plutôt que « Alfredo Petrozza ». Les propriétaires actuels pourront montrer à leurs clients, par la fenêtre du restaurant : « Voyez, ils ont rebaptisé la rue en notre honneur ! ». Si on devait en douter, on voit à la fin du même article du Journal de Chambly que « Le maire de Chambly, quelques conseillers, plusieurs dizaines d'invités et les trois frères Petrozza, qui ont pris la relève dans la gestion du restaurant familial, ont annoncé la nouvelle dans une soirée privée. » Par contre, les deux conseillers de l'opposition n'ont pas été conviés ni même informés, de sorte que la famille Petrozza a pu annoncer à ses amis la décision avant même que le conseil municipal en ait été officiellement avisé. Un topo de Radio-Canada le 1^{er} novembre dernier avait d'ailleurs souligné le manque de respect de l'équipe en place pour le concept de démocratie municipale.

L'administration Lavoie a curieusement manœuvré, annonçant dans le Journal de Chambly (publié le 17 janvier mais bouclé la veille) que « La décision de changer de nom de rue sera prise lors d'une séance du conseil municipal « la séance de février probablement » précise le maire. » La semaine précédente, on avait dit la même chose : « La décision de changer de nom de rue sera prise lors d'une séance du conseil municipal « la séance de février probablement », précise le maire. »

Mais le site internet du même Journal publie, le 16 janvier, que « L'héritage de l'ancien gouverneur général, John Colborne, disparaîtra de la toponymie québécoise. Le parc et la rue

Colborne changeront de nom pour Ostiguy, conditionnellement à l'adoption du règlement lors de la séance plénière du conseil municipal du 16 janvier. ». Donc, pendant une semaine, on laisse entendre que le vote aura lieu en février, mais une heure avant le début de l'assemblée en janvier, on décide de plutôt tenir le vote le soir même. Tant pis pour ceux qui auraient voulu faire connaître leur opinion, et pour les conseillers de l'opposition qui avaient pu croire qu'il leur restait un mois pour étudier la question.

En cohérence avec son style autoritaire, le maire Lavoie justifie de « débaptiser » la rue Colborne avec des « moi » et des « je » :

« Le gouverneur Colborne dans la révolte des patriotes, son rôle n'a pas été glorieux, a affirmé M. Lavoie. Ce n'est pas mon rôle de faire le procès de Colborne, mais ce que je sais, c'est qu'il n'y a pas de rue Adolf-Hitler en Israël. M. Colborne a détruit des villages, a pendu des patriotes sans procès. Je ne vois pas pourquoi moi, je vais honorer ça. »

D'un côté l'affirmation qu'on ne fera pas le procès de Colborne, mais de l'autre côté il est jugé et condamné, avec un détour par une comparaison avec Hitler. Je ne me sens pas qualifié pour donner un avis sur le souhait de retirer le nom de Colborne de la toponymie de Chambly, mais je note que la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly (dont un membre faisait autrefois partie du comité de toponymie de Chambly, avant que celui-ci ne soit aboli) désapprouve l'idée de rebaptiser la rue Colborne et (tel que mentionné précédemment) recommande carrément l'abandon du projet : « L'histoire doit se raconter même lorsqu'elle nous déplaît. »

Je joins une lettre qui a été signée par 47 résidents de la rue Colborne et représentant 28 des 31 adresses de cette rue.

ANNEXE : JOSEPH OSTIGUY

RUE OSTIGUY

La petite rue Ostiguy, au cœur du Vieux-Chambly, doit son existence et nom à la famille de Joseph Ostiguy, conseiller municipal et maire de Chambly-Bassin (1884-1889).

Joseph Ostiguy (1831-1893) est l'un des nombreux descendants de l'ancêtre Dominique Ostiguy dit Domingue. En 1860, Joseph épouse à Chambly Émilie Dignarda dit Saint-Germain. Le couple aura 13 enfants, dont 3 marcheront dans les traces du père et seront commerçants; trois autres deviendront médecins. Parmi ces derniers, Charles-Éphrem Ostiguy sera médecin attitré au Séminaire de Valleyfield et deviendra maire de cette ville.

En 1862, le marchand Joseph Ostiguy achète un emplacement situé entre le bassin et la rue Bourgogne (lot 127 du cadastre de 1868), au cœur de Chambly. Il installe sur ce lot son magasin général et sa résidence dans un édifice en pierre à un étage; celui où se trouve aujourd'hui l'actuelle bibliothèque municipale. Sur ce même emplacement, s'élèvent également un immeuble où loge le *Journal de Chambly*, et une petite maison ancienne abritant le restaurant *Bonthe Divine*. La première centrale téléphonique de Chambly, installée dans une maison Ostiguy relève de l'initiative de cette famille.

Le 25 mai 1893, jour des funérailles de Joseph Ostiguy, un nombre impressionnant de personnes, venues d'aussi loin que Montréal ou Valleyfield, apposent leur signature sur le registre paroissial. Il est inhumé dans le cimetière paroissial où se trouve toujours le monument de sa famille.

En 1907, Ostiguy & Fils sont propriétaires du lot 123, perpendiculaire au lot 127 (ce dernier lot est riverain du bassin). Les Ostiguy tracent un chemin privé pour subdiviser le lot. Le chemin est redressé en 1922 et devient un chemin public de la municipalité de Chambly-Bassin sous le nom de rue « Ostiguy ».

Le toponyme Ostiguy est donc intimement relié à l'histoire du lieu d'où il tire toute sa signification.

Au Québec, la Commission de toponymie du Québec est l'organisme qui officialise les toponymes. Elle a produit un *Guide* destiné aux municipalités. Ce guide rappelle qu'une demande de changement de nom doit être motivée. La Commission favorise la stabilité, sauf si de bonnes raisons justifient un changement. La Commission encourage également les municipalités à se doter d'un comité de toponymie. Rappelons qu'à Chambly, le comité de toponymie qui existait depuis plusieurs décennies a été aboli en octobre dernier.

ANNEXE 1 : JOSEPH OSTIGUY

RUE OSTIGUY

La petite rue Ostiguy, au cœur du Vieux-Chambly, doit son existence et nom à la famille de Joseph Ostiguy, conseiller municipal et maire de Chambly-Bassin (1884-1889).

Joseph Ostiguy (1831-1893) est l'un des nombreux descendants de l'ancêtre Dominique Ostiguy dit Domingue. En 1860, Joseph épouse à Chambly Émilie Dignarda dit Saint-Germain. Le couple aura 13 enfants, dont 3 marcheront dans les traces du père et seront commerçants; trois autres deviendront médecins. Parmi ces derniers, Charles-Éphrem Ostiguy sera médecin attitré au Séminaire de Valleyfield et deviendra maire de cette ville.

En 1862, le marchand Joseph Ostiguy achète un emplacement situé entre le bassin et la rue Bourgogne (lot 127 du cadastre de 1868), au cœur de Chambly. Il installe sur ce lot son magasin général et sa résidence dans un édifice en pierre à un étage; celui où se trouve aujourd'hui l'actuelle bibliothèque municipale. Sur ce même emplacement, s'élèvent également un immeuble où loge le *Journal de Chambly*, et une petite maison ancienne abritant le restaurant *Bonthé Divine*. La première centrale téléphonique de Chambly, installée dans une maison Ostiguy relève de l'initiative de cette famille.

Le 25 mai 1893, jour des funérailles de Joseph Ostiguy, un nombre impressionnant de personnes, venues d'aussi loin que Montréal ou Valleyfield, apposent leur signature sur le registre paroissial. Il est inhumé dans le cimetière paroissial où se trouve toujours le monument de sa famille.

En 1907, Ostiguy & Fils sont propriétaires du lot 123, perpendiculaire au lot 127 (ce dernier lot est riverain du bassin). Les Ostiguy tracent un chemin privé pour subdiviser le lot. Le chemin est redressé en 1922 et devient un chemin public de la municipalité de Chambly-Bassin sous le nom de rue « Ostiguy ».

Le toponyme Ostiguy est donc intimement relié à l'histoire du lieu d'où il tire toute sa signification.

Au Québec, la Commission de toponymie du Québec est l'organisme qui officialise les toponymes. Elle a produit un *Guide* destiné aux municipalités. Ce guide rappelle qu'une demande de changement de nom doit être motivée. La Commission favorise la stabilité, sauf si de bonnes raisons justifient un changement. La Commission encourage également les municipalités à se doter d'un comité de toponymie. Rappelons qu'à Chambly, le comité de toponymie qui existait depuis plusieurs décennies a été aboli en octobre dernier.

ANNEXE 29) : LETTRE AUX ÉLUS DE CHAMBLY

Aux élus de la ville de Chambly,

Les signataires protestent vigoureusement contre la décision arbitraire du maire de Chambly de « déménager » la rue Ostiguy du quartier du Vieux-Chambly au district 5, où ce nom n'a aucune justification historique.

Le Guide toponymique municipal du Québec indique avec clarté ce qui suit, lorsqu'un changement de nom est considéré :

Si la Municipalité souhaite changer le nom d'une voie, elle doit motiver sa demande. La Commission favorise en effet la stabilité de la toponymie, sauf si de bonnes raisons justifient un changement. De plus, il faut savoir que la Commission est très réticente à approuver des changements de noms qui touchent des citoyens si ceux-ci n'en ont pas été informés.

Aux dires mêmes du Maire Denis Lavole, les changements proposés affecteront 68 adresses. Il aurait sûrement été possible d'envoyer une lettre à chacun, plutôt que de se contenter d'un article dans le Journal de Chambly. Sur le site internet du Journal de Chambly (mais pas dans l'article imprimé le lendemain), le maire assure les résidents que la ville assumera la facture de Postes Canada pour les changements.

Y a-t-il d'autres coûts associés qui seront couverts ou qui ne le seront pas? Les certificats de localisation, ou d'autres documents légaux, doivent-ils être refaits? Paiera-t-on pour l'édition de nouvelles cartes de visite ou de nouveaux documents officiels portant l'ancienne adresse? Qu'en est-il des commerçants de la rue Ostiguy (Bedondaine et Bedons ronds, La Ruelle H & F)? Comment seront-ils compensés pour le préjudice financier qui risque de découler de ce changement?

Le maire affirme « Ce n'est pas mon rôle de faire le procès de Colborne, mais ce que je sais... » S'il n'est pas le rôle du maire de faire le procès de John Colborne, comment peut-il être son rôle d'être le juge et jury du procès... qui n'a pas été fait? Le maire ajoute « ... c'est qu'il n'y pas de rue Adolf-Hitler en Israël. » Le maire se mérite un point Godwin d'entrée de jeu, pour ce spectaculaire raccourci John Colborne = Adolf Hitler.

Soulignons que John Colborne n'est pas la seule personne à apparaître dans la toponymie de la Ville de Chambly à avoir du sang sur les mains. À ce compte, la Ville devrait être cohérente et indiquer quels critères précis, plutôt qu'une vague adéquation à Hitler, l'a amenée à retirer celui-ci et pas ceux-là, de son inventaire de noms de rues.

Le maire a supprimé le comité de toponymie en décembre dernier, en assurant qu'il n'y avait plus de raison de maintenir ce comité, celui-ci ayant déjà constitué une banque de noms à utiliser à l'avenir. On peut plutôt croire que le maire a décidé cette abolition afin de pouvoir prendre lui-même sans consultation toutes les décisions concernant la toponymie de la Ville de Chambly. Il n'a d'ailleurs pas perdu de temps, sa première décision arbitraire étant annoncée à peine un mois et demi après la dissolution du comité. Le nom de « rue Petrozza » est-il dans la banque de noms que l'ancien comité a laissé à la ville? Sans surprise, la réponse est non, ce qui montre bien à quel point le maire est décidé à prendre toutes ses décisions sans s'encombrer d'opinions qui risquent de ne pas aller dans le même sens que la sienne. Par ailleurs, le nom

« Ostiguy » est particulièrement important dans l'histoire de la ville, et très spécifiquement à l'endroit où se trouve à l'heure actuelle la rue Ostiguy. Le désir d'honorer une personne ne doit pas se faire au détriment d'une autre personne ayant mérité sa place dans la mémoire collective.

Le processus même de l'annonce du changement de nom relève d'un manque de transparence effarant. Dans le Journal de Chambly du 17 janvier, on lit que la décision sera probablement prise lors de la réunion du conseil municipal de février, alors qu'un article publié sur le site internet de ce même journal le 16 janvier, soit la veille, nous apprend plutôt que le vote aura lieu le jour même. De fait, le conseil municipal n'a appris l'existence de cette proposition que quelques minutes avant le début de la réunion, ce qui ne laissait aux représentants de l'opposition aucune chance d'étudier la question sérieusement avant le vote. Par ailleurs, ceux qui lisent le Journal de Chambly mais pas son site internet, et qui voudraient protester cette décision, peuvent croire qu'ils ont jusqu'à la mi-février pour s'organiser. En réalité, à cette date, la commission de toponymie du Québec se sera déjà réunie pour étudier le dossier soumis par la Ville de Chambly.

De son côté, M. le Maire et certains des élus de son parti ont profité d'une fête privée au restaurant Tre Colori pour annoncer le changement à la famille, avant même de l'annoncer aux résidents touchés par ces changements et, surtout, avant que le changement ait été officialisé, que ce soit par le conseil municipal ou par la commission de toponymie du Québec. La toponymie de Chambly n'est pas un cadeau que le parti détenant la majorité au conseil municipal peut offrir selon son bon vouloir à ses amis; elle appartient à tous les résidents de la Ville, et ceux-ci doivent pouvoir faire connaître leur avis avant que la décision devienne irrévocable.

Que l'on ne se trompe pas sur les sentiments des signataires de cette lettre. Nous sommes très heureux que la Ville ait eu Alfredo Petrozza comme résident et ne nous objectons aucunement à ce qu'il soit honoré dans sa ville d'adoption, même si nous croyons également que l'ancienne commission de toponymie de Chambly aurait été un meilleur organisme pour déterminer qui devrait profiter de l'honneur rare d'être inclus dans la toponymie de la Ville. Nos sentiments négatifs sont pour la méthode cavalière, opaque, et à l'encontre des procédures recommandées par la Commission de toponymie du Québec dont cette décision a été prise.

En foi de quoi, nous demandons à la Ville de Chambly de revenir sur sa décision et d'entamer un nouveau processus respectant la démocratie et les procédures à suivre qui s'appliquent à l'ensemble des villes et municipalités du Québec.

ANNEXE 2A: SIGNATURES

Signatures de la lettre aux élus de la Ville de Chambly :

LISTE DES CITOYENS DE LA RUE COLBORNE:

EN FAVEUR DU " MAINTIEN DU NOM DE LA RUE COLBORNE "

VOIR LETTRE EN JOINTE:

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

LISTE DES CITOYENS DE LA RUE COLBORNE:

EN FAVEUR DU " MAINTIEN DU NOM DE LA RUE COLBORNE "

VOIR LETTRE EI-JOINTE :

X

X

X

X

C

X

X,

LISTE DES CITOYENS DE LA RUE COLBORNE:

EN FAVEUR DU " MAINTIEN DU NOM DE LA RUE COLBORNE "

VOIR LETTRE EN-JOINTE:

Handwritten signatures and lines on a list form. The list is mostly blank, with a few faint marks and a signature on the right side of the first line.

Annexe 2

Revue de presse

La rue Ostiguy devient la rue Petrozza



Frédéric Khalkhal

Journaliste

8 commentaires

Partager

Tweeter



Les frères Roberto, Jean et Tullio Petrozza lors de la séance du conseil municipal de février à Chambly.

Frédéric Khalkhal

La rue Ostiguy deviendra sûrement la rue Petrozza lors de la séance du conseil municipal de février à Chambly. L'annonce a été faite par le maire ce soir au restaurant Tre Colori, propriété de la famille Petrozza.

La rue Ostiguy est bien connue des Chamblyens. Elle rejoint deux artères principales dans la ville, l'avenue Bourgogne et la route 112. La rue changera sûrement bientôt de nom pour s'appeler rue Petrozza, en hommage à Alfredo Petrozza, le fondateur du restaurant Tre Colori, une institution à Chambly qui a célébré ses 50 ans en 2017.

« Nous ne supprimons pas la rue Ostiguy qui demeurera. Nous allons même mettre en lumière celui qui a été maire de Chambly en nommant un parc à son nom en plus de le préserver en remplaçant une autre rue. Nous avons choisi

cette rue, car elle est à proximité du restaurant de la famille Petrozza », fait savoir Denis Lavoie, maire de Chambly.

La rue Ostiguy, qui sera déplacée, remplacera le nom d'une autre rue à Chambly qui n'a pas été dévoilé. Le maire a juste indiqué au *Journal de Chambly* que le rayonnement du nom d'une des familles fondatrices de Chambly « rayonnera encore plus et devrait remplacer le nom d'une rue qui ne doit plus exister. »

La décision de changer de nom de rue sera prise lors d'une séance du conseil municipal « la séance de février probablement », précise le maire.

Des bâtisseurs modernes du Québec

Le souhait du maire de renommer cette rue en l'honneur de la famille Petrozza est pour mettre en avant le rôle qu'ont joué « Les bâtisseurs modernes du Québec issus de l'immigration qui se sont parfaitement intégrés. »

Alfredo Petrozza est mort en mars dernier à l'âge de 87 ans. Accompagné de son frère et son beau-père en 1967, il décide d'ouvrir le restaurant Tre Colori en 1967.

« Nous sommes une terre d'accueil et lorsque j'ai indiqué à la famille Petrozza cette volonté de nommer une rue de Chambly en l'honneur de cette famille présente depuis 50 ans, personne ne pensait que cela puisse être possible pour une famille qui n'est pas d'ici. Cela sera le nom de rue qui honorera pour la première fois à Chambly l'immigration récente. C'est ça que je veux souligner », de conclure le maire.

Une annonce au restaurant Tre Colori

Ce soir, le maire de Chambly, quelques conseillers, plusieurs dizaines d'invités et les trois frères Petrozza, qui ont pris la relève dans la gestion du restaurant familiale, ont annoncé la nouvelle dans une soirée privée.

« Je suis très honoré. Je n'ai pas de mot pour exprimer ce que je ressens. Année après année, la famille Petrozza a su s'intégrer à Chambly, cette ville que j'adore. Je peux le dire, c'est un rêve pour moi d'annoncer cette nouvelle ce soir », d'indiquer Joey Petrozza.

Manifestation silencieuse à Chambly...

■ Politique | Janvier 17, 2018 | Rédaction



CHAMBLY – C'est devant une salle comble et sous surveillance policière que le maire Denis Lavoie a effectué son retour au conseil municipal depuis sa réélection le 5 novembre 2017. L'assemblée s'est déroulée hier soir (16 janvier), dans un contexte de contestation du règlement 2017-1318 interdisant la captation d'images vidéo.

Une Roberge, porte-parole d'un groupe de citoyens, a lu une déclaration demandant à la Ville à ce que les séances du conseil soient diffusées sur le site Web de la Ville. La majorité de la salle s'est alors levée en brandissant des téléphones portables dans un silence absolu. Par la suite, un deuxième citoyen, Jean-Marc Lévesque, est venu au microphone en rappelant au maire que les débats à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes sont télévisés pour le bénéfice des citoyens. Le maire a rétorqué que Chambly n'était pas la seule à agir ainsi.

Deux citoyens de Ville La Salle qui ont eu gain de cause après huit années de contestation étaient venus appuyer le groupe de citoyens. L'un d'eux, Yves Daoust, s'est présenté au microphone.

« C'est une question de transparence. Après des plaintes au MAMOT (ministère des Affaires municipales et Organisation du territoire), notre arrondissement s'exposait à être traduit en Cour supérieure et a finalement autorisé la captation des séances. »

Selon Radio-Canada, le maire de Chambly n'a pas voulu commenter. Une source bien informée indique par ailleurs que de nombreuses plaintes de citoyens de Chambly ont été acheminées au MAMOT à ce sujet. Rappelons également que la situation a été dénoncée par la Fédération professionnelle des Journalistes du Québec (FPJQ). La journaliste Marie-France Bélanger de Radio-Canada suit également ce dossier de près et assiste aux séances du conseil depuis quelques mois.

Rue Ostiguy

Le changement d'odonymes des rues Ostiguy et Colborne a également donné lieu à des interventions. Le conseil a voté pour que la rue Ostiguy devienne la rue Petrozza, du nom des propriétaires du restaurant *Tre Colori*. Présent, le restaurateur Joey Petrozza a adressé ses remerciements à la population de Chambly en se tournant vers le public qui a peu réagi.

Le brasseur Nicolas Bourgault, propriétaire de la micro-brasserie *Bedondaine & bedons ronds*, qui a pignon sur la rue Ostiguy, s'est dit heureux de cet hommage à cette famille, mais c'est son commerce qui en subira les contrecoups. « Pour moi, le changement représente des milliers de dollars. Mon adresse est peinte sur mes camions de livraison ». « Nous vous accompagnerons », a promis le maire.

Les conseillers Alexandra Labbé et Mario Lambert ont voté contre le changement de rues. « Nous venons de recevoir l'information », a protesté M. Lambert en faisant remarquer que le point venait d'être ajouté à l'ordre du jour alors que rien ne pressait.

La Maison Boileau et future police

André Bujold, des Amis de la Maison Boileau, qui s'est présenté au microphone, attend toujours des réponses concernant la mise en place d'un protocole de protection des artefacts autour de la maison historique. Il suggère que la Ville intervienne et fasse appel à la firme Archéo-Québec, tel que recommandé par le ministère de la Culture et des Communications.

À la suite d'une question de l'ex-conseillère Sandra Bolduc, le dossier de la règle de police est revenu à l'ordre du jour. Le maire a déclaré que la Ville devrait être entendue à la Cour supérieure en janvier 2019.

La Chambre de commerce mise en cause

La nomination du conseiller Jean Roy à la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly (CCIBC) à titre d'observateur de la Ville a fait bondir le conseiller Mario Lambert. « N'y a-t-il pas beaucoup de membres du conseil municipal à la Chambre de commerce ? » « Les conseillers ont leur vie à l'extérieur du conseil », a répliqué le maire. Les consellières Julia Girard-Desbiens et Paola Rodriguez sont membres du conseil d'administration de l'organisme et le conseiller Serge Gélinas en est directeur général.

Finalement, le conseil a créé hier soir un nouveau poste de cadre pour 2019 : Directeur du service de la bibliothèque, des arts et de la culture.

Photographie : André Corbeil / Journal Le Montérégien

Denis Lavoie, maire de Chambly, lui a alors dit que la Ville l'accompagnerait dans ses démarches. Il a précisé au *Journal de Chambly* par la suite qu'il « répondrait à toutes ses questions. Mais nous ne travaillons pas à la Ville pour des intérêts personnels, ils sont toujours collectifs. »

Chambly a annoncé qu'elle « Informera officiellement les occupants des rues Ostiguy et Colborne sur les modalités reliées aux changements d'adresse. Elle assumera les frais exigés par Postes Canada pour ce type de modification. Une période de transition est prévue afin de laisser le temps aux citoyens d'effectuer tous les changements requis. »

Une histoire

Rencontré le lendemain par le *Journal de Chambly*, M. Bourgault tentait de s'expliquer pourquoi ce changement de nom de rue sans avoir de réponse. Au lendemain du conseil municipal, il avait retenu comme information que son problème était la résolution 12.2, sans en savoir plus.

« Mais est-ce que c'est définitif ? Je crois qu'il est possible d'honorer la famille Petrozza, que je respecte profondément, d'une autre manière. Pourquoi ne pas octroyer à la famille Petrozza le nom d'une place, d'une nouvelle rue, d'une nouvelle construction marquant justement l'apport des bâtisseurs plus récent du Québec ? Pourquoi déplacer le nom de la rue d'une famille fondatrice de Chambly, qui avait son magasin général à cet emplacement ? Je crois même que la famille Ostiguy a fait don de cette rue à la Ville de Chambly. C'est là qu'était la famille Ostiguy, pas ailleurs. La rue originale est ici. Il y a une histoire à cet endroit. Toute l'histoire est reliée au lieu physique. On ne peut pas tasser cette rue comme si elle n'avait jamais existé. »

Des coûts importants

Les frais de Postes Canada pour le changement d'adresse seront loin d'être les coûts les plus importants pour l'entreprise. Le brasseur craint le moment où il devra faire le décompte de tous les frais et de toutes les démarches administratives qu'il devra entreprendre.

« Tous mes permis, qui touchent sept départements différents de gouvernement, sont rattachés à l'adresse sur Ostiguy. En changeant le nom de la rue, je devrai refaire toutes mes démarches. Obtenir un permis d'alcool, cela peut prendre des mois. Et encore, je ne compte pas tous les documents légaux, le changement de lettrage de mes camions, le remplacement de toutes mes brochures publicitaires et de tous les autres objets promotionnels. Tout ça va impliquer plusieurs dizaines de milliers de dollars qu'on n'a pas. C'est comme si je commençais un nouveau commerce avec une nouvelle place. Je m'attends à beaucoup de surprises. Je suis bien curieux de savoir comment on va nous aider. »

jeudi 25 janvier 2018 07:39

Changement du nom de la rue Ostiguy : la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly demande l'abandon du projet



M. Paul-Henri Hudon

La Société d'histoire de la seigneurie de Chambly (SHSC) a adopté une résolution, lors de son conseil du 24 janvier, demandant formellement à la Ville de Chambly de rétablir le comité de toponymie et de revenir sur sa décision de modifier le nom de la rue Ostiguy en rue Petrozza.

L'importance de maintenir la rue Ostiguy

Pour le président de la SHSC, Paul-Henri Hudon, la rue Ostiguy doit être maintenue, car la commémoration de ce personnage et son histoire passent aussi par son emplacement. Anciennement un chemin privé servant d'accès au hangar de Joseph Ostiguy, l'actuelle rue a été reliée, en 1949, au prédécesseur de l'actuel boulevard Périgny pour permettre de desservir la quincaillerie Ductos. Établissement ouvert jusque dans les années 80.

« Joseph Ostiguy a non seulement été maire de Chambly, mais il a aussi instauré la première centrale téléphonique et construit le premier aqueduc et le premier égout parce qu'il n'y en avait pas un. Il a vraiment modernisé Chambly à son époque » dit monsieur Hudon. Selon lui, le nom de la rue et son emplacement servent à marquer ce passé et ces accomplissements qui pourraient autrement tomber dans l'oubli. « Quand on nomme une rue c'est pour commémorer, pas honorer. Quand on dit commémorer, on veut dire « rappeler à la mémoire des gens ceux qui ont contribué à l'essor, l'avancement, le rayonnement de la localité » marquée-t-il.

Colborne : garder le mal comme le bien

Quant au retrait du nom de Colborne pour le remplacer par celui d'Ostiguy, Paul-Henri Hudon est d'avis que l'histoire doit se raconter même lorsqu'elle nous déplaît. Pour lui, les personnages qui ont influencé le monde actuel par leurs actions ne doivent pas être « nettoyés du passé », car le présent en est la conséquence quoi qu'on en dise. « Oui Colborne on ne l'aime pas. C'est un bonhomme désagréable. Les Anglais pour eux c'est un héros. Pour eux il a mis de l'ordre, pris le contrôle avec les patriotes. Il a fait partie de ce qui s'est passé avec les patriotes à cette époque-là » dit-il. « Quand on nomme quelque chose, on commémore, on n'honore pas », répète-t-il. « Colborne, il a du sang sur les mains. C'est vrai. Si on enlève tous les gens qui ont du sang sur les mains, il ne restera plus grand monde. À commencer par Jacques de Chambly qui avait comme mission en venant ici « d'exterminer les Iroquois ». Et Salaberry lui? » dit-il.

Selon Monsieur Hudon, la commémoration de notre histoire doit rester neutre de tout mouvement politique ou faveur populaire du moment. « On fait quoi si un prochain maire au nom de la laïcité décide que toutes les rues ayant de noms de saints doivent changer? Et la rue des Oblats? Des Jésuites? » questionne-t-il. C'est une des raisons énumérées par la SHSC pour demander le rétablissement du comité de toponymie.

La rue Petrozza : l'embarras du choix

La SHSC n'est pas contre le projet de commémorer le patriarche de la famille Petrozza et fondateur du restaurant Tre Colori en nommant une rue en son honneur. Paul-Henri Hudon plaide en faveur de la modification d'une rue commémorant plutôt un nom qui n'a pas de signification historique pour la ville de Chambly et ses habitants. Il suggère entre autres les rues Vaillant et Léopold. « Ces rues-là, on ne sait même pas qui sont ces gens ! » s'exclame-t-il. « Churchill, Kennedy, qu'est-ce que ça veut dire ici? » offre-t-il aussi.

Lorsque confronté à la question de savoir si la rue Petrozza perdrait de sa signification si elle n'était pas à côté du restaurant Tre Colori, monsieur Hudon réplique « La maison Rouville n'est pas à côté de la rue Rouville et ça n'a jamais été un problème. »

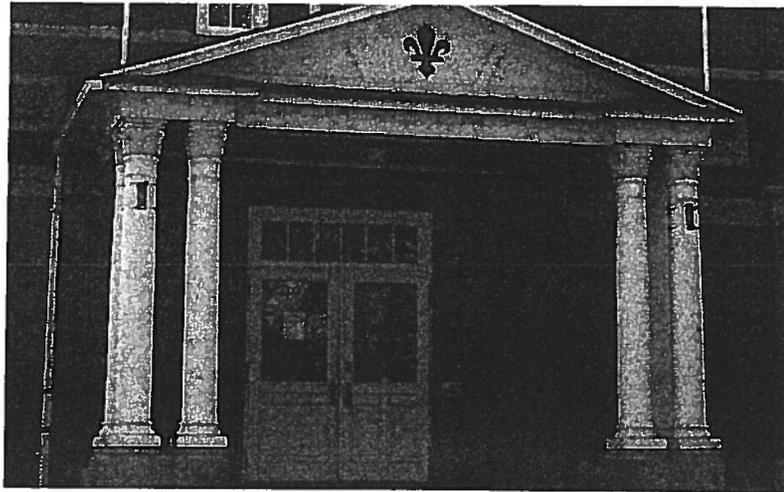
Il déplore cette décision qui, d'après lui, ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion avant son annonce. Selon lui, le seul mécanisme capable de s'assurer que le choix des noms se fait de façon neutre et dans le respect des règles de la commission de la toponymie du Québec est d'avoir un comité de toponymie. « Plusieurs personnes écrivent pour demander que leur père, leur grand-père, etc., soient honorés par un nom de rue ou de parc. Le comité d'urbanisme reçoit régulièrement des demandes et est bien content que le comité de toponymie gère toutes ces requêtes » a-t-il conclu.

Marie-Eve Ducharme

Publié dans la rubrique Manchettes cpa es

Vendredi 02 Février 2016 09:01

Dispute entre un brasseur et le maire de Chambly



La soirée s'est tenue à la mairie de Chambly

Nicolas Bourgault, propriétaire de la microbrasserie chambyenne Bedondaine et Bedons ronds, n'en revient pas de l'accueil que lui et sa conjointe Stéphanie Lamarche, ont reçu lors du cocktail annuel des entrepreneurs de Chambly qui avait lieu le 25 janvier dernier à la mairie. Si M. Bourgault s'indigne, le maire Denis Lavoie considère n'avoir rien à se reprocher.

C'est que le couple de brasseurs s'est présenté à la soirée avec des documents en main à l'attention des élus du conseil municipal et du maire. Ces documents expliquaient pourquoi ils étaient contre le changement de la rue Ostiguy en rue Petrozza. « On croyait que ce cocktail, comme il est stipulé dans l'invitation, est le moment idéal pour échanger sur les grandes orientations de la Ville. On a été bien mal reçus par le maire Denis Lavoie qui nous a dit que ce n'était pas l'endroit ou le moment de parler de ça. » Après quelques échanges avec le maire, les entrepreneurs ont été invités à quitter les lieux par un conseiller municipal et un fonctionnaire. Ils auraient été escortés jusqu'à la porte.

De son côté, Denis Lavoie ne nie pas les événements. Il considère que l'attitude du couple était complètement déplacée : « Oui on veut discuter, mais ce n'est pas un endroit pour distribuer des pamphlets politiques. Ça n'avait pas sa place » a-t-il indiqué. Il ajoute : « M. Bourgault ne vous dit pas que je l'ai invité plusieurs fois à entrer pour discuter sans ses documents. Je trouve cela déplorable ». Quant à l'escorte vers la sortie, le maire indique ne pas en avoir été témoin.

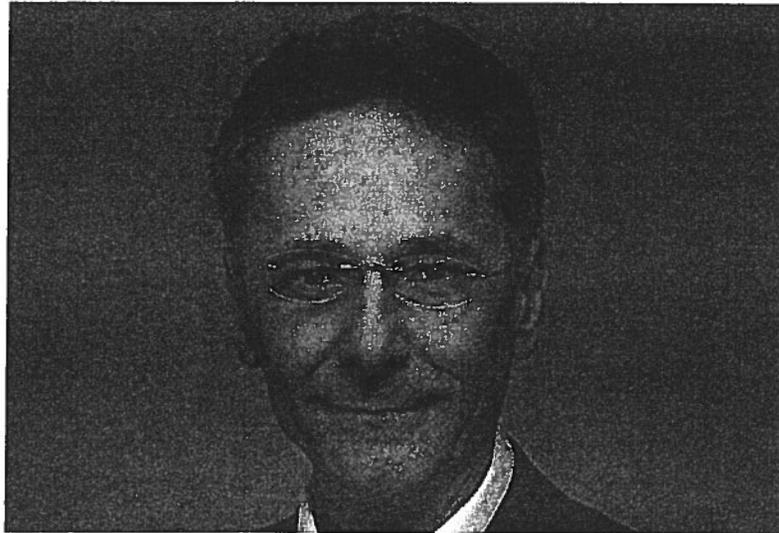
M. Bourgault et Mme Lamarche ont finalement été portés leurs documents dans les pigeonniers des élus à la mairie quelques jours après l'évènement. Jusqu'à présent, personne n'est entré en contact avec eux.

Nicolas Bourgeault précise : « On est totalement pour l'idée d'honorer les Petrozza, mais il y a certainement moyen de le faire sans enlever cette rue de son emplacement historique ». L'annonce du changement de nom de la rue Ostiguy pour la rue Petrozza, en l'honneur du fondateur du restaurant Tre Colori, pour remplacer le nom de la rue et du parc Colborne par Ostiguy, connaît une certaine opposition. La société d'histoire de la Seigneurie de Chambly s'est dite contre ces démarches. Le projet a été adopté lors de la séance municipale du 16 janvier dernier.

Publié dans la rubrique Manchettes locales

vendredi 16 Février 2010 05:26

Denis Lavoie persiste et signe



Le maire de Chambly, Denis Lavoie est une figure qui semble polariser plusieurs. De nombreux dossiers font l'objet d'une contestation de la part de certains groupes de citoyens. Nous l'avons rencontré à son bureau de la mairie pour une entrevue sur les sujets chauds de l'heure.

Sur le dossier de la captation vidéo

Face à plusieurs accusations, notamment sur les médias sociaux, que son administration manque de transparence et cherche à cacher des choses aux citoyens, Denis Lavoie réfute en bloc. « Ils disent que je ne suis pas transparent. D'accord, montrez-moi un exemple de quelque chose qu'on a caché? Ils ne sont pas capables parce qu'il n'y en a pas d'exemples » affirme-t-il. Selon lui, la poignée de manifestants qui réclament la captation vidéo au nom du peuple, serait plutôt des adversaires politiques n'ayant pas accepté la défaite du 6 novembre dernier. « La captation vidéo c'était un de leur enjeu durant la campagne. La population a refusé leur plate-forme électorale. Ils ont choisi notre programme à nous » dit-il.

Monsieur Lavole affirme qu'au contraire il serait antidémocratique de ne pas respecter le vote du peuple et d'ajouter au programme une mesure rejetée par la population lors des élections mais exigée par un groupuscule. « Je ne me suis pas auto-proclamé maire! Les gens ont voté pour moi. Cela a même été ma plus grosse victoire à vie » confie-t-il. Monsieur Lavole ajoute à titre d'exemple que l'on aurait beau manifester tant qu'on voudrait, le Parti Libéral du Québec n'ajouterait jamais l'indépendance à son agenda. « Qu'ils convainquent les citoyens et qu'ils se fassent élire. Ils filmeront tout ce qu'ils veulent après. »

Sur le dossier de la rue Ostiguy

Questionné à savoir s'il comptait faire marche arrière sur la nomination de la rue Petrozza et le déplacement du nom Ostiguy sur la rue et le parc Colborne, Denis Lavole reste ferme. « On dit que bouger la rue va effacer la mémoire de monsieur Ostiguy. C'est un non-sens. On lui donne un « upgrade », on nomme une rue et un parc en son honneur. C'est pas mal plus gros! » dit-il. Il se dit désolé de certains commentaires entendus qui, selon lui, penchaient plus vers l'intolérance et la xénophobie que vers une vraie préoccupation pour la rue Ostiguy. Le maire Lavole considère le dossier clos puisque la résolution a été adoptée par le conseil et que la commission de la toponymie n'a aucun pouvoir pour imposer ses conclusions, s'il s'avérait qu'elles soient défavorables. « Les gens vont devoir accepter que la Ville change et qu'elle fait place à des nouveaux arrivants qui laissent leur marque » affirme-t-il.

Sur le Mouvement citoyens de Chambly

Encore une fois Denis Lavole martèle qu'il s'agit là d'un petit groupe hargneux ayant visiblement envie de transformer la joute politique en vendetta personnelle contre lui. « Ces gens-là ne représentent pas la majorité. Ils sont déconnectés de ce que la population veut vraiment. » dit-il. Il ajoute que ce « groupuscule très vindicatif » cherche en procédant ainsi à usurper le processus démocratique et faire passer leur volonté devant le choix de la majorité des électeurs qui eux ont choisi de le réélire. « Ils l'ont dit eux-mêmes, si la population ne vient pas signer le registre en assez grand nombre, ils ne l'accepteront pas et ils vont continuer d'essayer de bloquer les plans d'urbanisme. Si ce n'est pas antidémocratique ça... » affirme-t-il.

Sur la politique en général

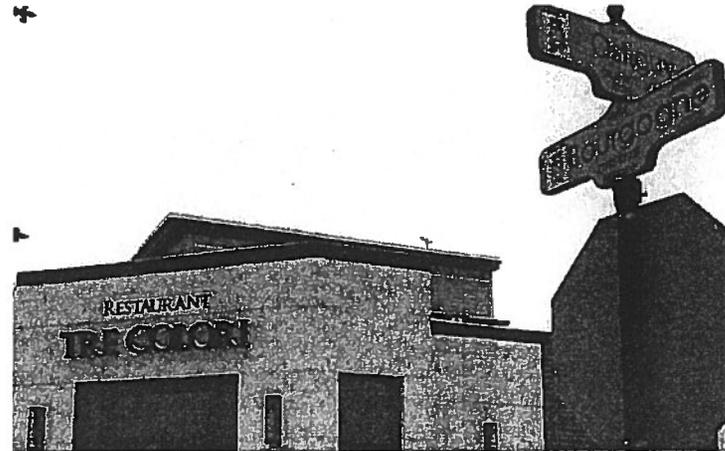
Denis Lavole se désole du climat empoisonné qui s'est instauré dernièrement au conseil de Ville. Il réitère ses engagements électoraux. « Nous on est concentré vers l'avenir, vers ce pour quoi la population nous a élu : la palestine, le pôle du savoir, la nouvelle glace, etc » dit-il. Il répète que le conseil de Ville est le conseil des élus du peuple et qu'à titre de représentants de ce peuple, la majorité l'emporte sur une petite faction de protestataires. Monsieur Lavole rappelle que les deux conseillers de l'opposition sont justement dans l'opposition et qu'il n'y a aucune surprise ou désir de cachoterie à ce qu'ils ne soient pas impliqués dans les réunions de son parti. « Les députés péquistes ne vont pas au conseil des ministres de monsieur Couillard » conclut-il.

Marie-Eve Ducharme

Publié dans la rubrique Politique

Mercredi 21 Février 2013 03:47

Changement de la rue Ostiguy en rue Petrozza : un dossier peut-être pas clos



Alors que certains citoyens et organismes s'opposent au changement de la rue Ostiguy en rue Petrozza dans le Vieux-Chambly afin qu'Ostiguy remplace la rue et le parc Colborne, le maire de Chambly, Denis Laviole, indiquait la semaine dernière que le dossier était clos puisque la commission de la toponymie n'a aucun pouvoir pour imposer ses conclusions. Or, elle semble détenir certains pouvoirs.

En allant sur le site internet de la Commission de toponymie du Québec, il y est indiqué que la commission partage ses compétences avec les municipalités quant au choix des noms, mais elle conserve cependant son pouvoir exclusif d'officialisation, c'est-à-dire qu'elle peut refuser sa sanction à tout nom qui contreviendrait à ses critères de choix ou aux règles d'écriture toponymiques, même si une loi ne confie pas à la Commission l'autorité nécessaire pour le choisir. Ainsi, elle pourrait refuser un nom, mais ne pourrait en choisir un.

Ce changement de nom de rue a été officialisé par résolution municipale lors de la séance du conseil de Ville du 16 janvier dernier. Durant les prochaines semaines, les résidents des rues concernées seront avisés par leurs conseillers municipaux et la fonction publique mettra les outils en place pour que les changements soient effectifs dans des délais raisonnables. L'opération devrait coûter entre 3 500 \$ et 4 000 \$ à la municipalité. Vingt et une adresses seront touchées sur Colborne alors que 37 portes seront concernées sur Ostiguy.

Dossier HL-17.028

Changement du nom de deux voies de communication et
d'un parc à Chambly

Mise à jour

Réunion du 26 mars 2018
Commission de toponymie

**Changement du nom de deux voies de communication et d'un parc à Chambly
Réunion du lundi 26 mars 2018**

Montérégie

Territoire de localisation	Nom à étudier	Commentaires	Origine et signification	
Chambly Ville	Ostiguy, Parc		<p>Ostiguy, Parc Ce parc est situé entre les rues de Courcelles, Charette, Ostiguy et Castin. Son nom rappelle le souvenir de Joseph Ostiguy (1831-1893). Marié à Émilie Saint-Germain, celui-ci fut marchand général sur l'avenue Bourgogne, dans l'édifice qui abrite aujourd'hui la bibliothèque municipale. D'ailleurs, il y reçut le premier appareil téléphonique de Chambly, en 1885. Enfin, il fut maire de Chambly-Bassin de 1884 à 1889.</p>	386 311
	Colborne, Parc		<p>Colborne, Parc Ce parc est situé sur la rue Colborne.</p>	
	Ostiguy, Rue		<p>Ostiguy, Rue Le nom de cette voie de communication rappelle le souvenir de Joseph Ostiguy (1831-1893). Marié à Émilie Saint-Germain, celui-ci fut marchand général sur l'avenue Bourgogne, dans l'édifice qui abrite aujourd'hui la bibliothèque municipale. D'ailleurs, il y reçut le premier appareil téléphonique de Chambly, en 1885. Enfin, il fut maire de Chambly-Bassin de 1884 à 1889.</p>	292 079
	Colborne, Rue		<p>Colborne, Rue Le nom de cette voie de communication rappelle le souvenir de sir John Colborne (1778-1863). Ce dernier fut nommé commandant en chef des forces armées britanniques pour les deux Canadas, en 1836. Il est notamment reconnu comme celui qui réprima la Rébellion de 1837-1838. Arrivé au Canada pour occuper la position de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada (1826-1836), il repartit en 1839.</p>	

Chambly
ville

Petrozza, Rue

Ostiguy, Rue

Petrozza, Rue

292 102

Le nom de cette voie de communication rappelle le souvenir de la famille Petrozza, et plus particulièrement celui d'Alfredo Petrozza. Né en Italie en 1929, ce dernier a immigré au Canada après la Deuxième Guerre mondiale pour rejoindre son frère Giuseppe, lui-même arrivé au pays en 1953. Il travaille d'abord dans un restaurant de Montréal, puis démarre une compagnie d'aménagement paysager. En 1967, les deux frères ouvrent un restaurant à Chambly, à l'angle de l'avenue Bourgogne et de la rue Saint-Jacques. Le restaurant déménage vers l'est en 1971, toujours sur l'avenue Bourgogne, au coin de la rue qui porte aujourd'hui leur nom. Après le décès d'Alfredo Petrozza, en 2017, des membres de sa famille prennent la relève au restaurant. Considéré comme l'un des bâtisseurs de l'histoire moderne de Chambly, Alfredo Petrozza a réussi, avec les membres de sa famille, à s'intégrer à la communauté locale, à faire connaître ses origines européennes et à se démarquer comme entrepreneur en contribuant au développement du centre-ville de Chambly.

Ostiguy, Rue

Le nom de cette voie de communication rappelle le souvenir de Joseph Ostiguy (1831-1893). Marié à Émilie Saint-Germain, celui-ci fut marchand général sur l'avenue Bourgogne, dans l'édifice qui abrite aujourd'hui la bibliothèque municipale. D'ailleurs, il y reçut le premier appareil téléphonique de Chambly, en 1885. Enfin, il fut maire de Chambly-Bassin de 1884 à 1889.

Nouveaux articles de presse

La Ville veut retirer le nom d'un antipatriote, mais pas des citoyens

C'est un pan de l'histoire de la municipalité, estime un historien

f 590

PARTAGEZ SUR FACEBOOK



PARTAGEZ SUR TWITTER



AUTRES

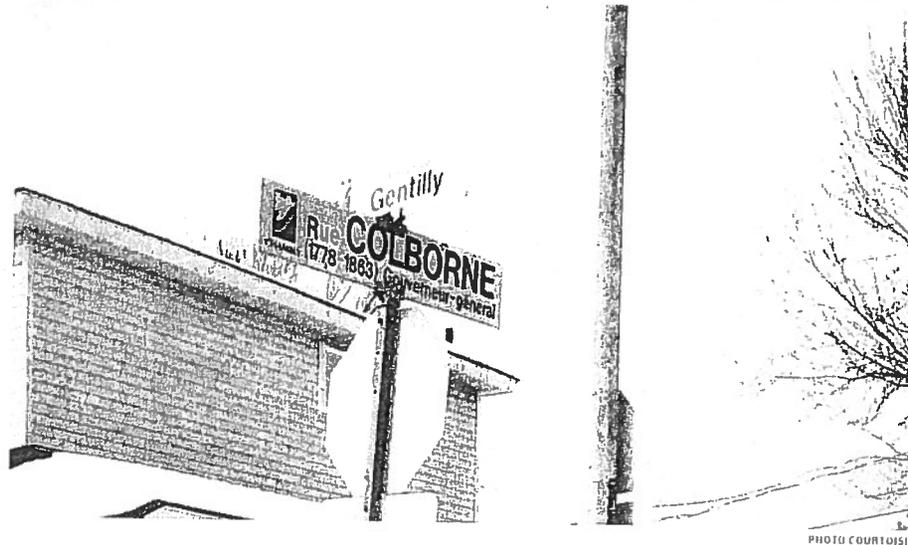


PHOTO COURTOISIE

CARL VAILLANCOURT

Des citoyens ne veulent pas que Chambly change le nom de la rue Colborne, un gouverneur britannique qui a ordonné la pendaison de 12 patriotes et brûlé un village en 1838.

La rue nommée en l'honneur de John Colborne disparaîtra le 16 avril prochain. Elle portera maintenant le nom de Ostiguy.

« Nous voulons retirer la rue Colborne, qui renvoie à un personnage qui a une histoire pas très glorieuse. Nous ne voulons pas faire son procès, mais on ne veut pas glorifier ses actes répréhensibles », a expliqué le maire suppléant Jean Roy.

Les résidents de la rue ne veulent rien savoir de devoir faire des démarches pour leur changement d'adresse.

Un résident de la rue, Jean-Patrice Martel, a initié une démarche pour manifester afin de faire reculer la Ville.



Jean-Patrice Martel a initié une pétition où 27 des 31 foyers s'opposent à changer le nom de la rue Colborne. PHOTO COURTOISIE

« Nous avons envoyé une pétition signée par 27 des 31 propriétaires de notre rue, mais nous n'avons eu aucun retour. Le conseil ne consulte pas », a-t-il expliqué.

Une page d'histoire effacée

Selon l'historien Gilles Laporte, il est inconcevable de retirer le nom de Colborne de la ville de Chambly.

« C'est un pan de l'histoire de Chambly. Il était en charge de la caserne militaire comme gouverneur britannique. Si on commence à retirer les noms de l'Histoire qui ne font pas notre affaire, on a un sérieux problème », a-t-il clamé.

La Commission de la toponymie du Québec n'a pas encore donné son feu vert à la municipalité pour changer le nom.

68 propriétaires

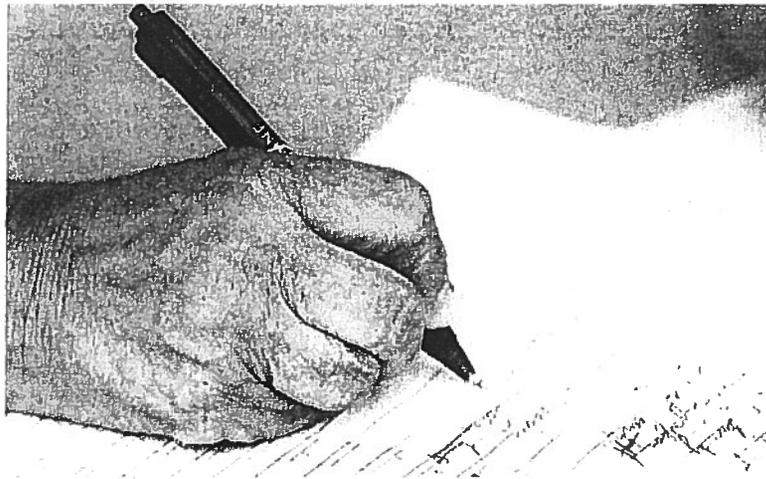
Malgré tout, la municipalité de la Rive-Sud a envoyé cette semaine une lettre aux 68 propriétaires, qui verront leur adresse être modifiée le 16 avril.

« Ce sont des démarches interminables qui nous attendent. Ça aura un impact financier et logistique sur l'entreprise de paysagement de mon fils », a raconté France Laliberté, qui habite sur cette rue depuis 32 ans.

Malgré la résistance des citoyens, la municipalité a décidé de poursuivre ses démarches. La Commission de toponymie du Québec devrait statuer sur le dossier le 26 mars prochain.

Mercredi, 21 Mars 2018 00:00

Une pétition contre le déplacement d'Ostiguy vers Colborne



Le mouvement citoyen de Chambly a mis en ligne, le 17 mars dernier sur le site Internet petition24.net, une pétition contre le déplacement du nom de la rue Ostiguy à Chambly vers la rue Colborne pour nommer l'actuelle rue Ostiguy Petrozza en l'honneur d'Alfredo Petrozza qui a fondé le restaurant Tre Colori.

Hier, 361 personnes avaient signé la pétition en ligne et une version papier du document circulait sur le territoire de la municipalité de Chambly. Soulignons que le Mouvement citoyen de Chambly s'oppose à ce changement de nom de rue en raison de l'histoire de la rue et du lieu. L'endroit serait un legs de la famille de l'ancien maire Joseph Ostiguy.

Par cette pétition, les instigateurs et les signataires de la pétition souhaitent que le conseil municipal de Chambly renonce à déplacer le nom Ostiguy vers la rue Colborne.

Comme on le sait, le conseil municipal de Chambly a pris la décision de renommer l'actuelle rue Ostiguy, rue Petrozza lors de la séance du conseil municipale de Chambly du 16 janvier dernier. Il a également été voté qu'Ostiguy remplacerait le nom de la rue Colborne et le nom du parc Colborne.

Depuis cette annonce, une mobilisation citoyenne s'est opposée à cette décision. Le conseil municipal a toutefois continué les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec, que le maire de Chambly Denis Lavole considère comme consultative, ainsi qu'auprès de Postes Canada. Des citoyens ont déjà reçu un avis de la municipalité indiquant que les démarches se poursuivaient.

**Lettres de la Ville de Chambly aux
résidents des rues Colborne et Ostiguy**



CHAMBLY

Le 6 février 2018

Objet : Avis - Changement de nom rue Colborne

À qui de droit,

Par la présente, nous désirons vous informer qu'il y aura une modification au nom de rue Colborne. En effet, les adresses 955 à 1007, rue Colborne deviendront 955 à 1007, rue Ostiguy. À cet effet, vous trouverez la résolution 2018-01-21 ci-jointe.

Prochainement, vous recevrez une seconde lettre vous indiquant la date en vigueur afin d'effectuer vos changements d'adresse auprès des organismes.

De plus, si vous avez une propriété locative, veuillez transmettre une copie de cet avis à votre/vos locataire(s).

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Michel Larose, directeur général

ML/caf

p. j. Résolution 2018-01-21



Ville de Chambly

EXTRAIT de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 16 janvier 2018, à 20 h 00.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens et Alexandra Labbé et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire

Sont également présents monsieur Michel Larose, directeur général et Me Sandra Ruel greffière.

Madame la conseillère Paula Rodrigues et monsieur le conseiller Richard Tetreault sont absents lors de cette séance.

Résolution 2018-01-21

12.2 Retrait, déplacement et ajout de noms de rues

Considérant l'existence de la rue Colborne à Chambly,

Considérant le rôle du général John Colborne dans la répression des mouvements des patriotes (1837-1838), notamment lors du massacre des patriotes à la bataille de Saint-Eustache le 13 décembre 1837 ainsi qu'au village de Saint-Benoît le 15 décembre 1837;

Considérant que la Ville ne veut pas faire le procès du général Colborne sur les atrocités commises envers les patriotes;

Considérant que la Ville ne veut pas faire rayonner le nom de Colborne sur son territoire suite à ces événements passés en violation avec les règles du temps;

Considérant l'existence de la rue Ostiguy, en mémoire de monsieur Joseph Ostiguy, conseiller municipal et maire de Chambly-Bassin (1884-1889);

Considérant qu'il conviendrait de déplacer la rue Ostiguy en lieu et place de la rue et du parc Colborne;

Considérant la présence de monsieur Alfredo Petrozza, dans le paysage chamblyen depuis 1967, comme bâtisseur d'une institution reconnue et adorée ayant gagnée à juste titre ses lettres de noblesse à Chambly;

Considérant que la Ville de Chambly s'est développé par l'inclusion de nombreux immigrants;

Considérant qu'il y a lieu aussi de reconnaître l'apport inclusif d'une vague d'immigrants plus récente;

EN CONSÉQUENCE :



Ville de Chambly

Que le conseil municipal adopte ce qui suit :

Retirer le nom Colborne de la Ville de Chambly.

Déplacer la rue Ostiguy en lieu et place de la rue et du parc Colborne.

Nommer la rue Petrozza en lieu et place de la rue Ostiguy en l'honneur de la famille Petrozza et mettre de l'avant le rôle qu'ont joué ces bâtisseurs modernes du Québec issus de l'immigration et d'une intégration remarquable.

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote .

Pour :

Julia Girard-Desbiens
Luc Ricard
Serge Gélinas
Jean Roy

Contre :

Alexandra Labbé
Mario Lambert

Adoption sur division

Me Denis Lavoie
Maire

Me Sandra Ruel
Greffière



CHAMBLY

Le 7 mars 2018

GESTION A RAYMOND INC
300 BOUL RICHELIEU
VILLÉ DE RICHELIEU QUE J3L3R7

Objet : Changement de nom – Rue Ostiguy

À qui de droit,

Par la présente, nous désirons vous informer qu'il y aura une modification au nom de rue Ostiguy, cependant, veuillez noter que votre numéro civique demeurera le même. En effet, les adresses 230 à 305, rue Ostiguy deviendront 230 à 305, rue Petrozza.

Suite à une rencontre tenue entre la Ville de Chambly et Postes Canada, votre transfert d'adresse pour le courrier sera effectué automatiquement par Postes Canada. Le tout sera effectif à partir du 16 avril 2018 et sera en vigueur pour une période de 12 mois.

Nous vous invitons à effectuer vos changements d'adresse auprès des organismes concernés sur la liste que vous trouverez en pièce-jointe.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Michel Larose, directeur général

ML/caf

P. J

56 rue Martel
Chambly (Quebec) J3L 1V3
Tél 450 658-8788
Télé 450 447-4525
www.ville.chambly.qc.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE :

Gouvernement provincial

- Directeur général des élections du Québec;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Retraite Québec;
- Revenu Québec;
- Société de l'assurance automobile du Québec.

Site Internet :

Téléphone : 514 644-4545

Gouvernement fédéral

- Agence du revenu du Canada,
- Élections Canada

Site Internet :

Téléphone : 1 800 959-7383

Autres instances

- Abonnements aux journaux et aux magazines,
- Association professionnelle;
- Assureur (automobile, habitation, vie, etc.);
- Cartes de crédit;
- Cartes de fidélité et cartes de magasins;
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- Commission scolaire (taxes scolaires),
- Compagnies responsables de la location d'appareils (fournaise, chauffe eau, etc.),
- Dentiste;
- Employeur et syndicat;
- Établissements scolaires,
- Fournisseurs d'électricité, de gaz ou de mazout (Hydro-Québec, Gaz Métro, etc.);
- Fournisseurs de services de télécommunications (téléphone, cellulaire, câblodistribution et accès Internet);
- Hôpital, médecin et clinique médicale (carte d'hôpital, suivi de dossier, etc.);
- Institutions financières (compte bancaire, REER, etc.);
- Obligations d'épargne du Québec et du Canada;
- Pharmacie,
- Régime québécois d'assurance parentale;
- Emploi et développement social Canada;
- Passeport canadien, l'adresse peut être modifiée manuellement à la page 4 du Passeport